

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU
MARDI 14 NOVEMBRE 2023 19 H 30**

Madame la Présidente, Bénédicte **GRISOT-DELPECH** prend la parole et remercie l'assemblée de sa présence, ainsi que celle de Madame **MOUNY Chantal**, Maire de **MONTIGNY-LENGRAIN**, excuse l'absence de Madame **COLIN Ginette**, secrétaire générale du **CODEP (Comité Départemental de l'Aisne)**.

Mathieu MORLET un de nos animateurs est présent.

24 adhérents sont présents et nous disposons de 13 pouvoirs.

A titre d'information Madame la Présidente informe les nouveaux adhérents sur la composition du bureau :

Colette **GUEUDET** : Vice-Présidente

Carole **CAMUS** : Secrétaire

Emilie **TELLIER** : Trésorière

Et elle-même Bénédicte **GRISOT-DELPECH** : Présidente.

Le bureau ne change pas.

Mais ses membres aimeraient passer la main et que des adhérents reprennent leurs fonctions pour assurer la pérennité du club.

NOS ANIMATEURS :

Charlène, dans notre club depuis 2009, anime les cours du **lundi**, **mercredi** et **jeudi** répartis comme suit :

- Gym tonique ***Le lundi de 18 h 00 à 19 h 00***
Yoga ***le mercredi de 18 h 30 à 19 h 30***
- Zumba ***le mercredi de 19 h 30 à 20 h 30***
- Gym douce /Pilate ***le jeudi de 18 h 00 à 19 h 00***
- Gym tonique ***le jeudi de 19 h 00 à 20 h 00.***

Mathieu assure les cours du **mardi** répartis comme suit :

- Gym douce ***Le mardi de 17 h 30 à 18 h 30***
- Gym tonique ***Le mardi de 18 h 30 à 19 h 30***

Kais assure les cours de **hip hop** pour les enfants :

- Hip-Hop ***le mercredi de 16h 30 à 17h30***

Ce cours remporte un gros succès, nous avons dû malheureusement refuser des inscriptions pour être dans les normes règlementaires.

LES COTISATIONS ET LE NOMBRE DE LICENCIÉS :

Pour la saison dernière 2022/2023, nous étions 111 adhérents contre 97 pour la saison 2020/2021 dont 12 mineurs et 6 hommes seulement.

Il faudra 1 ou 2 années pour retrouver le nombre de 160 adhérents que nous avions la saison 2019/2020 d'avant Covid.

Les cotisations étaient de :

- 130 € pour les nouveaux adhérents adultes 25,50 € de licence,

Et de :

- 110 € pour les mineurs dont 20,50 € de licence.

Nous avons pris à notre charge la licence animatrice pour **Charlène** qui était de 40, 50 € par animateur.

Nous rappelons à tout le monde que nous ne remboursons pas les cotisations.

Nous sommes une association. Ces dernières nous permettent de payer les salaires et les charges.

LES SUBVENTIONS :

Nous avons également reçu des subventions provenant des différentes communes que nous remercions :

- | | |
|---------------------|--|
| - Vic sur Aisne | 700 € |
| - Montigny-Lengrain | 300 € |
| - Autrêches | 180 € |
| - Ambleny | 150 € |
| - Ressons le long | 140 € (2 versements pour les deux saisons précédentes) |

La subvention de 280 € du Conseil départemental a été versée en octobre, elle apparaîtra sur le bilan de l'année prochaine.

LES SALAIRES ET LE COÛT DE FONCTIONNEMENT :

Concernant les salaires de nos animateurs, ils sont calculés de la façon suivante :

1 heure de cours + une heure de préparation

Ils sont passés à 14, 00 € net de l'heure soit 28, 00 € net par cours.

Ce qui représente en brut 38 € et 44 € pour une heure de cours, sachant que plus l'animateur fait d'heures, moins les charges sont élevées.

Les salaires passeront à 14, 50 € net de l'heure au mois de janvier 2024.

Nous prenons à notre charge les frais de déplacement.



ASSOCIATION VICOISE DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

SAISON 2023/2024 :

A ce jour, nous sommes à **125** cotisations. Dont **21 mineurs** et **3 hommes**.

CRÉDIT D'IMPÔT :

Vous pouvez maintenant déclarer le montant de la licence sur votre prochaine déclaration. Uniquement la licence soit **25,50 €**. Vous bénéficiez d'une remise de **66 %** soit **16.83 €** de réduction.

BILAN FINANCIER :

En l'absence de Madame la trésorière souffrante, **Madame la Présidente** qui présente le bilan financier clos au **31 août 2023** et le bilan prévisionnel (Voir en annexe) qui sont positifs suite aux aides reçues lors des deux années précédentes.

Après lecture, les bilans sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

Les débats étant clos, la séance est levée vers **20 h 15** et **Madame la Présidente** invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.